

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

TURGOT SMIDCAPS FRANCE (Part BC : FR0011414374)

Cet OPCVM est géré par TURGOT ASSET MANAGEMENT

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

OPCVM de classification « Actions françaises », son objectif de gestion est d'offrir une performance moyenne de 7% à long terme à travers l'exposition principalement sur les marchés des actions françaises de petites et moyennes capitalisations, et ce sans référence à une indice.

Le FCP est exposé au marché des actions françaises et qui sont éligibles au PEA (de 60% à 110%). La gestion sera discrétionnaire en termes de répartition sectorielle et de taille de capitalisation (les actions de grandes capitalisations ne pourront dépasser 20% de l'actif net).

Le gérant investit prioritairement sur des petites et moyennes valeurs françaises dites « de croissance » dont la capitalisation au moment de l'investissement est inférieure à 5 milliards d'euros et privilégie dans ses choix le projet et la culture d'entreprise. Le fonds privilégie une approche « stockpicking » de l'investissement en actions.

Pour répondre à son objectif de gestion, le FCP investit au moins 75% de son actif net dans des actions françaises et qui sont éligibles au PEA.

Le FCP est exposé également aux titres de créances et instruments des marchés monétaires français (taux fixes et/ou variables) de 0% à 25% de l'actif net. La gestion sera discrétionnaire en termes de répartition dette publique/dette privée, du rating (exclusivement investment grade) et de sensibilité (0 à 8). Le FCP est soumis au risque de change jusqu'à 10% de l'actif net.

Le FCP pourra intervenir sur des futures et options négociés sur des marchés réglementés pour couvrir, exposer ou surexposer (jusqu'à 110%) le portefeuille au risque action ou taux.

Le FCP capitalise ses revenus ; la durée de placement recommandée est de 5 ans.

Les parts de ce fonds n'ont pas été enregistrées et ne seront pas enregistrées en vertu de la loi sur les valeurs mobilières (United States Securities Act) de 1933. Elles ne peuvent donc pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « US person », au sens de la Règle 902 du Règlement S du Securities Act de 1933. Ainsi, les parts de ce fonds ne peuvent pas non plus être offertes ou vendues, directement ou indirectement, à des entités détenues par une ou plusieurs « US person » telles que définies par la réglementation américaine FATCA (Foreign Account Tax Compliant Act). L'OPC opte pour le statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus et dans l'IGA France-Etats-Unis du 14 novembre 2013.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande auprès de CACEIS BANK S.A. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 11 heures et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture et publiée en J+1.

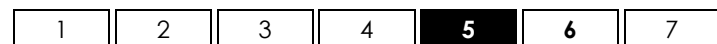
PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [5] :

Le FCP se situe actuellement au niveau 5 de l'indicateur synthétique de risque dû à ses investissements principalement composés d'actions de petites et moyennes valeurs françaises.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du FCP
- Risque lié à la faible liquidité de certains titres : les investissements sont possibles sur les actions de petites capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds pourra donc avoir le même comportement.
- Risque lié à l'utilisation de contrats financiers : il s'agit du risque d'amplification des pertes (à hauteur de 110% maximum) du fait de recours à des contrats financiers négociés sur des marchés réglementés.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

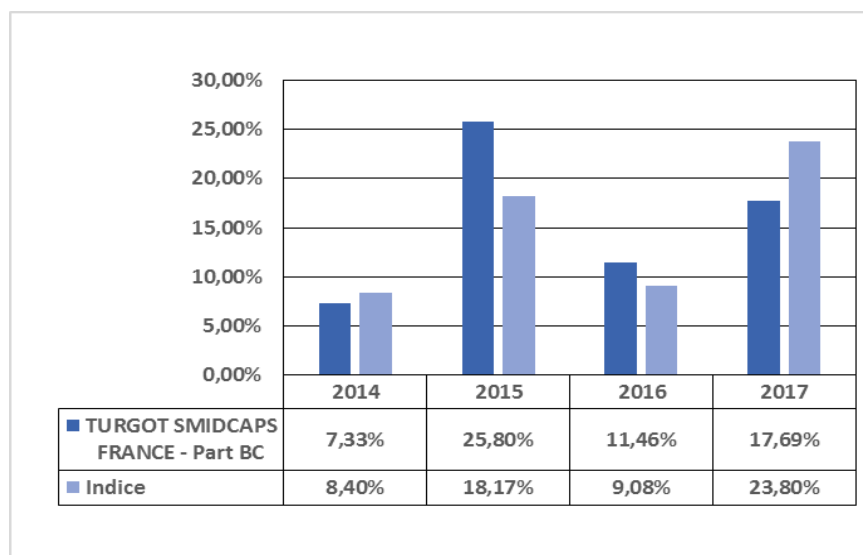
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2.00%
Frais de sortie	0%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, les frais peuvent être moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2.5%*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% de la performance au-delà d'une performance annuelle de 7% Montant facturé au titre du dernier exercice clos le 31/01/2018 : 2.85%

* Le pourcentage communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/01/2018. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.turgot-am.fr.

PERFORMANCES PASSES



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de l'OPCVM : 26/01/2012

Date de création de la part BC : 28/02/2013

Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM : Euro

A titre indicatif, l'indice utilisé est le CAC Mid & Small

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK SA

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le porteur peut obtenir plus d'information sur le FIA sur simple demande écrite auprès de TURGOT ASSET MANAGEMENT – 6, rue Paul Baudry – 75008 Paris – contact@turgot-am.fr

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La responsabilité de TURGOT ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds, géré par TURGOT ASSET MANAGEMENT, est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. La politique de rémunération est disponible sur le site internet www.turgot-am.fr et peut être communiquée sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 23/10/2018.

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

TURGOT SMIDCAPS FRANCE (Part AC : FR0011152404)

Cet OPCVM est géré par TURGOT ASSET MANAGEMENT

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

OPCVM de classification « Actions françaises », son objectif de gestion est d'offrir une performance moyenne de 7% à long terme à travers l'exposition principalement sur les marchés des actions françaises de petites et moyennes capitalisations, et ce sans référence à une indice.

Le FCP est exposé au marché des actions françaises et qui sont éligibles au PEA (de 60% à 110%). La gestion sera discrétionnaire en termes de répartition sectorielle et de taille de capitalisation (les actions de grandes capitalisations ne pourront dépasser 20% de l'actif net).

Le gérant investit prioritairement sur des petites et moyennes valeurs françaises dites « de croissance » dont la capitalisation au moment de l'investissement est inférieure à 5 milliards d'euros et privilégie dans ses choix le projet et la culture d'entreprise. Le fonds privilégie une approche « stockpicking » de l'investissement en actions.

Pour répondre à son objectif de gestion, le FCP investit au moins 75% de son actif net dans des actions françaises et qui sont éligibles au PEA.

Le FCP est exposé également aux titres de créances et instruments des marchés monétaires français (taux fixes et/ou variables) de 0% à 25% de l'actif net. La gestion sera discrétionnaire en termes de répartition dette publique/dette privée, du rating (exclusivement investment grade) et de sensibilité (0 à 8). Le FCP est soumis au risque de change jusqu'à 10% de l'actif net.

Le FCP pourra intervenir sur des futures et options négociés sur des marchés réglementés pour couvrir, exposer ou surexposer (jusqu'à 110%) le portefeuille au risque action ou taux.

Le FCP capitalise ses revenus ; la durée de placement recommandée est de 5 ans.

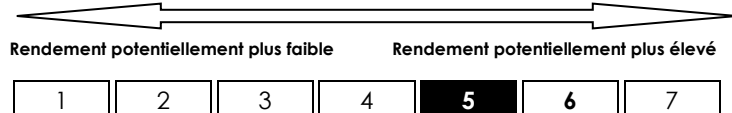
Les parts de ce fonds n'ont pas été enregistrées et ne seront pas enregistrées en vertu de la loi sur les valeurs mobilières (United States Securities Act) de 1933. Elles ne peuvent donc pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « US person », au sens de la Règle 902 du Règlement S du Securities Act de 1933. Ainsi, les parts de ce fonds ne peuvent pas non plus être offertes ou vendues, directement ou indirectement, à des entités détenues par une ou plusieurs « US person » telles que définies par la réglementation américaine FATCA (Foreign Account Tax Compliant Act). L'OPCVM opte pour le statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus et dans l'IGA France-Etats-Unis du 14 novembre 2013.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande auprès de CACEIS BANK S.A. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 11 heures et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de J-1 et publiée en J+1.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [5] :

Le FCP se situe actuellement au niveau 5 de l'indicateur synthétique de risque dû à ses investissements principalement composés d'actions de petites et moyennes valeurs françaises.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du FCP
- Risque lié à la faible liquidité de certains titres : les investissements sont possibles sur les actions de petites capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds pourra donc avoir le même comportement.
- Risque lié à l'utilisation de contrats financiers : il s'agit du risque d'amplification des pertes (à hauteur de 110% maximum) du fait de recours à des contrats financiers négociés sur des marchés réglementés.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

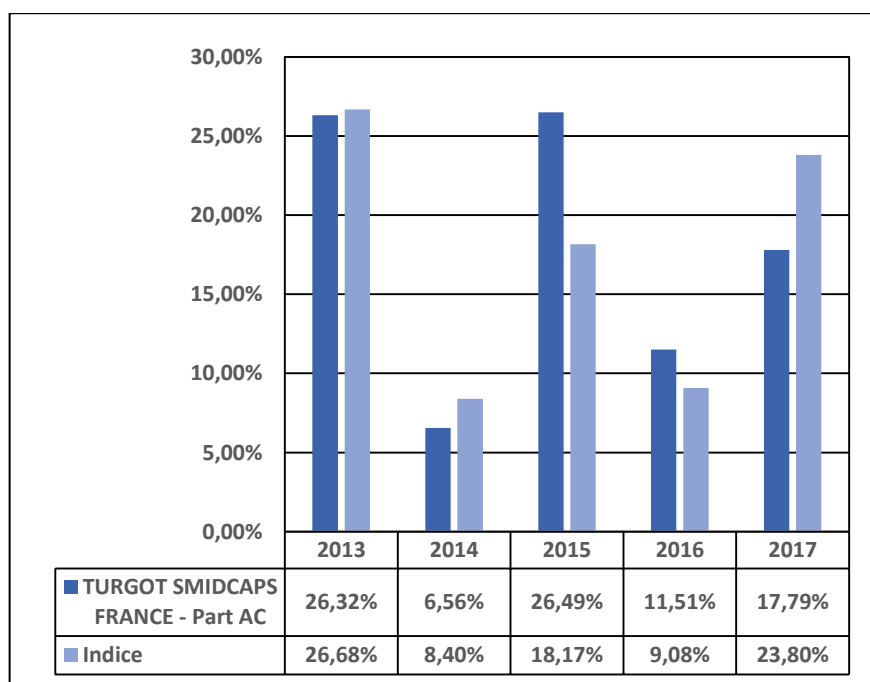
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2.00%
Frais de sortie	0%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, les frais peuvent être moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2.4%*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% de la performance au-delà d'une performance annuelle de 7% Taux facturé au 31/01/2018 : 3.31%

* Le pourcentage communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/01/2018. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.turgot-am.fr.

PERFORMANCES PASSES



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de l'OPCVM : 26/01/2012

Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK SA

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de TURGOT ASSET MANAGEMENT – 6 rue Paul Baudry – 75008 Paris – contact@turgot-am.fr

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La responsabilité de TURGOT ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds, géré par TURGOT ASSET MANAGEMENT, est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. La politique de rémunération est disponible sur le site internet www.turgot-am.fr et peut être communiquée sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 23/10/2018.